

PRESENTATION GENERALE¹

DESCRIPTION

LE CADRE

L'atelier « Confection de Cuir » se situe en ville de Vevey, l'ensemble des activités s'effectue sur ce site. Dix postes de travail sont disponibles, soit une capacité d'emploi de 1000%. L'accompagnement est réalisé par deux professionnels pour un équivalent de 200%.

LE TRAVAIL A L'ATELIER

Les travailleurs de l'atelier participent aux tâches liées au métier d'artisan du cuir, telles que la fabrication de sacs et de trousse. La production est artisanale. La découpe des pièces est effectuée à l'aide d'une machine à commande numérique (CNC), les bandoulières sont cousues avec une machine à coudre et le reste des pièces est cousu à la main selon la méthode du sellier. Les produits finis sont proposés à la vente dans la boutique « Brin d'Audace » ainsi que lors des marchés artisanaux de l'institution.

En plus de la production, les travailleurs participent activement aux tâches nécessaires au bon fonctionnement de l'atelier. Ils sont responsables de l'entretien et du nettoyage de l'atelier, organisent les temps de pause (achats, vaisselle, nettoyage de la machine à café, etc.), et parfois effectuent des achats pour l'atelier, ce qui peut nécessiter des déplacements en ville.

Focus sur les tâches effectuées périodiquement par une majorité de travailleurs

- **Coudre à la main deux pièces de cuir ensemble:** les travailleurs réalisent une couture selon la méthode du sellier, régulière et avec une tension adéquate.
- **Parer le cuir :** les travailleurs parent le cuir de manière régulière.
- **Tracer sur du cuir :** à l'aide d'un gabarit, les travailleurs tracent le contour de la pièce et marquent tous les trous à percer sur une pièce de cuir.
- **Découpe du cuir :** les travailleurs utilisent la CNC afin de découper et trouer les pièces de cuir
- **Contrôle qualité :** les travailleurs contrôlent la découpe et le perçage des pièces de cuir.

L'ensemble des tâches s'effectue de façon individuelle.

¹ Afin de faciliter la lecture du document, le masculin générique est utilisé pour désigner les deux sexes.

L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Chaque travailleur dispose de sa propre table de travail. Lors de l'utilisation de machines (CNC, broderie et pareuse), les places sont partagées selon un planning.

L'environnement de travail est un open space, généralement calme, bien que l'utilisation de certaines machines puisse générer du bruit.

La majorité des tâches se réalisent en position assise. Toutefois, certaines nécessitent d'être debout et en mouvement, notamment lors de la préparation de la machine à commande numérique (CNC).

LE MATERIEL EMPLOYE

Pour exécuter les tâches de l'atelier, les travailleurs doivent manipuler divers outils et machines professionnelles. Chaque travailleur dispose de son propre outillage, composé de différentes aiguilles, de ciseaux, d'un briquet, d'un roller blanc et d'une pince emporte-pièce. En plus de leur équipement personnel, ils utilisent des outils et des machines partagées:

- une machine à broder
- un ordinateur
- une machine de découpe (CNC)
- une machine à coudre
- une pareuse
- un marteau

LES ADAPTATIONS PROPOSEES

Au sein de l'atelier, les travailleurs bénéficient d'un accompagnement individuel. Les tâches sont adaptées à chacun d'entre eux et divers aménagements peuvent être proposés.

- des supports en langage facile à lire et à comprendre, présentant le séquençage des tâches
- différents gabarits

Des aménagements ergonomiques, tels que des tables et chaises réglables, des marchepieds et des lampes de bureau professionnelles sont également proposés pour assurer le confort des travailleurs. Des paravents peuvent aussi être installés pour les personnes ayant besoin de plus de calme.

L'HABILLEMENT

Les travailleurs ne portent pas de tenue de travail spécifique. Une blouse leur est fournie pour protéger leurs vêtements personnels. Pour respecter les normes de sécurité liées à l'utilisation de certains outils et machines, les travailleurs peuvent être amenés à porter des équipements de protection individuelle:

- des protections auditives
- un masque à poussière
- des lunettes de protection
- des gants (pour le nettoyage)

EXIGENCES

LE RYTHME DE TRAVAIL

Les travailleurs doivent maintenir un certain rythme de travail afin de respecter les délais communiqués aux clients. Cependant, chaque travailleur participe à la confection des produits en fonction de ses compétences individuelles et le rythme reste adapté aux capacités de chacun.

LES NORMES D'HYGIENE

Le respect de certaines normes d'hygiène est nécessaire. En effet, le cuir étant une matière "vivante" qui peut se détériorer en cas de contact avec des impuretés et les travailleurs doivent veiller à avoir les mains et les habits propres pour garantir la qualité des produits confectionnés.

LES NORMES DE SECURITE

L'utilisation des outils et des machines requiert une certaine vigilance ainsi qu'une formation adaptée. Les travailleurs doivent respecter les consignes de sécurité affichées aux différents postes de travail pour assurer une utilisation sécurisée de l'équipement.

LES HORAIRES ET VACANCES DES PROFESSIONNELS

Les horaires d'accompagnement sont fixes (8h30- 12h00 et 13h30- 17h00). En plus du temps passé en présence des travailleurs, les professionnels assurent des tâches d'administration et de préparation pour un total de 42,5 heures hebdomadaires. Les professionnels bénéficient de six semaines de vacances et d'une semaine supplémentaire à partir de 50 ans.

LES HORAIRES ET VACANCES DES TRAVAILLEURS

L'horaire de l'atelier est de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Il peut être individualisé. Pour un 100%, il y a sept semaines de vacances, dont cinq pendant les dates de fermetures fixes des ateliers.

LE CONTRAT DE TRAVAIL DES TRAVAILLEURS

Le travailleur signe un contrat de rétribution. Ce document précise sa rétribution, le nombre d'heures de travail hebdomadaires et mensuelles. Il est signé par l'accompagnant de référence dans l'atelier, le travailleur et le curateur.

REFERENTIEL METIER



Le secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) propose une ordonnance sur différentes formations professionnelles initiales. Ces ordonnances décrivent les activités devant être maîtrisées par les apprenti(e)s à la fin de leur formation. Connaître ces exigences permet de proposer des apprentissages professionnels ciblés. A noter toutefois que la Cité du Genévrier ne propose pas d'offre de formation professionnelle certifiante. Néanmoins, les travailleurs peuvent bénéficier de cours de formations continues dispensés par l'atelier d'appui et de perfectionnement de l'institution.

DESCRIPTION²

L'artisan du cuir confectionne, répare et entretient des articles en cuir à l'aide d'outils et de machines appropriés. Les articles fabriqués sont variés et dépendent du domaine choisi. Ce métier requiert de bonnes habiletés manuelles ainsi que des capacités d'organisation et de planification.

FORMATION

Selon l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale du 5 mai 2011³, la formation professionnelle initiale d'artisan du cuir CFC dure trois ans. Le contenu théorique de cette formation se concentre sur plusieurs aspects essentiels : la planification des étapes de travail, le respect des

² <https://orientation.ch/dyn/show/1900?id=1495>

³ <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20111300/index.html>

dispositions en matière de sécurité, l'utilisation et l'entretien des outils et des machines, ainsi que la création, y compris le choix, le traitement et l'entretien du cuir.

COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Les compétences professionnelles exigées en fin de formation comprennent les domaines suivants :

Planification du travail

- a. Tenir compte des développements et des tendances du marché, respecter la responsabilité du fait des produits et la protection des marques.
- b. Conseiller la clientèle de manière professionnelle.
- c. Élaborer des esquisses en fonction de la commande et établir des plans à l'échelle.
- d. Planifier et documenter des processus de travail.

Choix, traitement et entretien du cuir

- a. Choisir, traiter et entretenir le cuir en fonction de la commande.
- b. Choisir, traiter et entretenir des textiles conformément à la commande.
- c. Choisir et traiter des matériaux spécifiques en fonction de la commande.

Utilisation des machines et des outils

- a. Utiliser et entretenir les outils en toute sécurité et de manière professionnelle.
- b. Utiliser et entretenir les machines en toute sécurité et de manière professionnelle.

Respect des dispositions en matière de sécurité au travail, de protection de la santé et d'écologie

- a. Respecter les dispositions en matière de sécurité au travail, de protection de la santé et de prévention des accidents.
- b. Observer les dispositions en matière de protection de l'environnement.
- c. Respecter les dispositions en matière de protection des animaux et des espèces.

POUR PLUS DE PRECISIONS

- Ordonnance du SEFRI : <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20111300/index.html>
- Site orientation.ch : <https://orientation.ch/dyn/show/1900?id=1495>

- Association suisse cuir et textile - ASCT
Bündtengasse 2
4800 Zofingen
Tél.: 062 756 49 43
URL: <http://www.vlts.ch>

DESCRIPTION



L'atelier « confection de cuir » est situé en ville de Vevey, à proximité de la Migros des 2 gares.



Les travailleurs font des sacs, des trousse et autres articles en cuir



Les créations sont vendues à la boutique Brin d'Audace à Vevey et lors des marchés.

LE TRAVAIL A L'ATELIER

Les 5 tâches qui sont présentées ci-dessous sont souvent réalisées par les travailleurs de l'atelier.



Coudre à la main deux pièces de cuir ensemble

Les travailleurs réalisent une couture selon la méthode du sellier, régulière et avec une tension adéquate.



Parer le cuir

Les travailleurs parent le cuir de manière régulière.



Tracer sur du cuir

A l'aide d'un gabarit, les travailleurs doivent tracer le contour de la pièce et marquer tous les trous à percer sur une pièce de cuir.



Contrôle qualité

Les travailleurs effectuent le nettoyage des trous et contrôlent la découpe des pièces de cuir.



Découpe du cuir avec la CNC

Les travailleurs préparent la matière qui doit être découpée et percée. Ils gèrent, par le biais d'un ordinateur, l'avancement et le contrôle de la machine lors du perçage et de la découpe.

	<p>Rythme</p> <p>Les travailleurs doivent respecter un certain rythme de travail pour que les articles soient fabriqués et puissent être vendus.</p> <p>Mais le rythme de travail est adapté à chaque travailleur.</p>
	<p>Normes d'hygiène</p> <p>Les travailleurs n'ont pas de norme d'hygiène particulière à respecter. Les travailleurs doivent être propres lorsqu'ils arrivent à l'atelier.</p>
	<p>Normes de sécurité</p> <p>Les travailleurs doivent faire attention lorsqu'ils utilisent certains outils, comme les ciseaux ou encore les aiguilles.</p> <p>Etre capable de respecter les consignes.</p> <p>L'alimentation est disponible uniquement lors des pauses</p>

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL



Les travailleurs travaillent à l'intérieur.



Les travailleurs ont une place de travail personnalisée.



Des protections peuvent être nécessaires :

- Des protections auditives
- Un masque à poussière
- Des lunettes de protection
- Des gants pour le nettoyage

MATERIEL UTILISE



Des aiguilles



Un briquet



Une pince de sellier



Des ciseaux



Un roller blanc



Une pince emporte-pièce



Un cutter



Une règle



Un marteau



Une machine à coudre



Un ordinateur



Une machine à commande numérique (CNC)



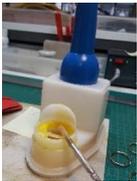
Une machine à broder



Une canette



Une pareuse



Une colle



Un emporte-pièce

HORAIRES ET VACANCES



Lundi	08h30 – 12h00	13h30 – 17h00
Mardi	08h30 – 12h00	13h30 – 17h00
Mercredi	08h30 – 12h00	13h30 – 17h00
Jeudi	08h30 – 12h00	13h30 – 17h00
Vendredi	08h30 – 12h00	13h30 – 17h00



5 semaines de vacances fixes

2 semaines de vacances libres au prorata du contrat

RESUME

Le Plus de l'Atelier

- Situé en ville de Vevey
- Atelier calme et varié
- Création d'objets en cuir
- Production de produits finis prêts à être vendus
- Collaboration entre ateliers et/ou clients directs

La Valeur Ajoutée du Travail

- Créatif
- Précis
- Travail manuel
- Utilisation d'outils informatiques
- Développement de la logique

Les Atouts du Travailleur

- Motricité fine
- Vision
- Coordination
- Autonomie dans les transports
- Aptitude à travailler de façon indépendante ou en équipe